

# **TENAX SPA** MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 1/10

(VR)

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément à Canadian HPR - WHMIS 2015

#### 1. Identification

1.1. Identificateur de produit

MOLD REMOVER Code: Dénomination MOLD REMOVER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation

ENLEVEZ LE DÉSINFECTANT DE MOISISSURE POUR LES SURFACES.

Utilisations Identifiées Industrielles **Professionnelles** Consommateurs Système d'adhésif/Traitement pour l'industrie de la pierre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**TENAX SPA** Raison Sociale Via I Maggio, 226 Adresse Localité et Etat 37020 Volargne Italy

+39 045 6887593 Tél

+39 045 6862456 Fax

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

Fournisseurs: **Tenax Usa** 

7606 Whitehall Executive Center Drive Suite 400, 28273 Charlotte NC, US

Tel. 001 7045831173 - Fax 001 7045833166

info@tenaxusa.com

msds@tenax.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

24hrs:

Manitoba Poison Centre 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

**BC Drug and Poison Information Centre (DPIC)** 

1-800-567-8911 (toll free in BC)

(604) 682-5050 (Greater Vancouver or outside of BC)

Centre antipoison du Québec 1-800-463-5060

**IWK Regional Poison Centre** 

1-800-565-8161 (within NS and PEI only) (902) 470-8161 (Halifax or outside NS, PEI)

Poison And Drug Information Services (PADIS)

1-800-332-1414 (toll free in Alberta, Northwest Territories)

1-866-454-1212 (toll free in Saskatchewan)

(403) 944-1414 (in Calgary, outside of Alberta, or VOIP users)

Ontario Poison Centre 1-800-268-9017

# 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Canada's Hazardous Products Regulations (HPR) (WHMIS 2015). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12



# **TENAX SPA** MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 2 / 10

#### 2. Identification des dangers .../>>

de la présente fiche.

Classification e Indication de Danger Lésions oculaires graves, catégorie 1 Pictogrammes de danger:

Provoque de graves lésions des veux.



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

Prévention:

P280 Porter équipement de protection des yeux / du visage.

Réaction: P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

Stockage:

Élimination:

2.2. Autres dangers

Informations pas disponibles

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % (p/p)Classification:

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque

128275-31-0  $18.5 \le x < 19.5$ Peroxyde organique, type F H242, Lésions oculaires graves, catégorie 1 CAS

H318, Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1 H400 M=1, Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3 H412

**ACIDE ÉTHYDRONIQUE** 

ACIDE ÉTHYDRONIQUE

CAS 2809-21-4  $1.5 \le x < 2$ Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1

H290, Toxicité aiguë, catégorie 4 H302, Lésions oculaires graves, catégorie

1 H318

Les gammes de concentration sont prévus à la place de la concentration précise de la confidentialité de la formule, ou à une variation possible entre les lots de production.

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

### 4. Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon).

Consulter un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés.

INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin.

INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. Consulter aussitôt un médecin.



# TENAX SPA MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 3/10

#### 4. Premiers soins .../>>

Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

EFFETS RETARDÉS: Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d'effets différés après l'exposition à ce produit n'a été recensé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin.

Moyens a conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutanée et oculaire.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

Produits de combustion : COx, NOx, POx.

5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions



# TENAX SPA MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 4 / 10

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

### 7. Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Informations pas disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conforme aux normes en viqueur.

## PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (OSHA 29 CFR 1910.138): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I. Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (OSHA 29 CFR 1910.133, CSA Standard CAN/CSA-Z94.3-92). PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, usage d'un masque doté de filtre certifié NIOSH dont la classe devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné. L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert ou d'un respirateur à prise d'air externe. Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

PROTECTION DES MAINS : Protéger les mains avec des gants de travail pour la protection contre les agents chimiques en nitrile ou fluoroélastomère (EN 374-1 : 2016) au moins de type B ou supérieur selon l'évaluation des risques effectuée par l'entreprise. Temps de percée > 480 minutes.

Épaisseur de matériau:



# TENAX SPA MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 5 / 10

NITRILES contact court > 0,38 mm contact prolongé > 0,55 mm FLUOROELASTOMERE contact court > 0,50 mm contact prolongé > 1,50 mm

# 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés Valeur Informations

Etat Physique liquide visqueux

CouleurblancOdeurinodoreSeuil olfactifpas disponiblepH3-4

Point de fusion ou de congélation pas disponible
Point initial d'ébullition pas disponible
Intervalle d'ébullition pas disponible

Point d'éclair > 93 °C (199,4 °F) Taux d'évaporation pas disponible

Inflammabilité pas disponible
Limite inférieur d'explosion pas disponible
Limite supérieur d'explosion pas disponible
Pression de vapeur pas disponible
Densité de vapeur pas disponible

Densité relative 1,0 - 1,1 g/cm3
Solubilité partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau pas disponible

Température d'auto-inflammabilité pas disponible
Température de décomposition 177
Viscosité 700 mm2/s
Propriétés explosives pas disponible

Propriétés comburantes 9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

# 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

pas disponible

#### ACIDE ÉTHYDRONIQUE

Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### ACIDE ÉTHYDRONIQUE

Incompatible avec: forts oxydants,bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux



# TENAX SPA MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 6 / 10

10. Stabilité et réactivité

ACIDE ÉTHYDRONIQUE

.../>>

Peut dégager: phosphine, acide phosphorique, oxydes de phosphore.

#### 11. Données toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ AIGUË

ACIDE ÉTHYDRONIQUE

LD50 (Oral): 1878 mg/kg LD50 (Dermal): > 3500 mg/kg

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque

LD50 (Oral): > 2000 mg/kg rat LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg rat

ACIDE ÉTHYDRONIQUE LD50 (orale) : OECD 401 LD50 (cutanée) : OECD 401

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque

LD50 (orale): OECD 401 LD50 (cutanée): OECD 402

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger



# TENAX SPA MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 7 / 10

### 11. Données toxicologiques .../>>

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

# 12. Données écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

#### 12.1. Toxicité

ACIDE ÉTHYDRONIQUE LC50 (poisson) : OECD 203 EC50 (Crustacés) : EPA 1975

NOEC Chronique Crustacés : EPA 66013-75-009

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque

LC50 (poisson) : OECD 203 EC50 (Crustacés) : EPA 1975

NOEC Chronique Crustacés : EPA 66013-75-009

#### ACIDE ÉTHYDRONIQUE

LC50 - Poissons 195 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 527 mg/l/48h

NOEC Chronique Crustacés 6.75 mg/l

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque

LC50 - Poissons 0.4 mg/l/96h Pesci Brachydanio rerio

EC50 - Crustacés 17.6 mg/l/48h Crostacei. Daphnia magna

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque

Rapidement dégradable: 76% / 28j, OECD 301B

#### ACIDE ÉTHYDRONIQUE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

NON rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACIDE ÉTHYDRONIQUE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau -3.5

12.4. Mobilité dans le sol

ACIDE ÉTHYDRONIQUE

Coefficient de répartition : sol/eau 4.22



# TENAX SPA MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 8 / 10

#### 12. Données écologiques .../>>

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6 Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

#### 13. Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

# 15. Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Informations réglementaires canadiennes

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (HPR).

Fiche de données de sécurité conformément à WHMIS 2015.



# TENAX SPA MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 9 / 10

#### 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System.

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- GHS rev. 5
- The Merck Index. Ed. 10
- Handling Chemical Safety
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- INRS Fiche Toxicologique
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials 7ème Ed., 1989
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé.
- Hazard Products Regulation (HPR)
- WHMIS 2015
- ONTARIO R.R.O. 1990, Regulation 883 (version July 2016)
- IARC website
- NTP. 2011. Report on Carcinogens, 12th Edition.
- OSHA website
- Cal/OSHA website
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par les Canada's Hazardous Products Regulations (HPR - règlementations sur les produits dangereux) (WHMIS 2015), sauf indication contraire dans la section 11 et 12. Les méthodes

# Tenax

# TENAX SPA MOLD REMOVER

Revision n.1 du 11/18/2024 Nouvelle émission Imprimè le 11/18/2024 Page n. 10 / 10

d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.